

ANNEXES SANITAIRES



Version approuvée du 29/01/2026

**6-1-1
APP**

La collecte et le traitement des déchets sur le territoire de Mond'Arverne Communauté.....	2
Collecte des déchets, une collecte partagée	2
Les déchèteries.....	4
Un traitement centralisé et optimisé	4
L'alimentation en eau potable sur le Territoire de Mond'Arverne Communauté	6
Situation de l'approvisionnement en eau potable	6
Les Captages.....	6
Particularités du territoire	7
L'assainissement, gestion et traitement des eaux usées.....	10
La collecte et le traitement des eaux usées sur le territoire.....	10
Assainissement collectif	10
Assainissement non collectif	13
Eaux pluviales	13

LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES DECHETS SUR LE TERRITOIRE DE MOND'ARVERNE COMMUNAUTE

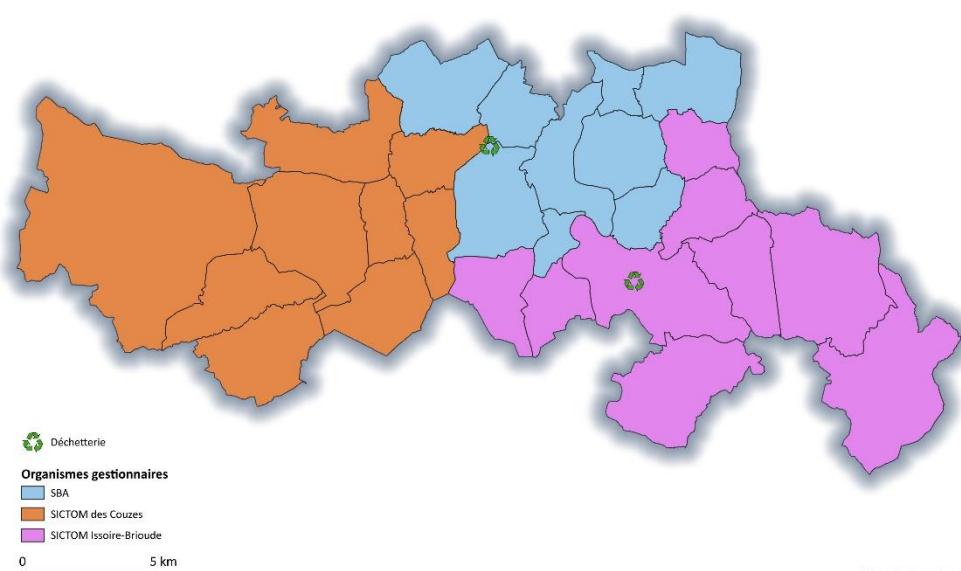
Collecte des déchets, une collecte partagée

La collecte des déchets est réalisée par trois organismes selon des systèmes de collecte différents pour les ordures ménagères résiduelles et le tri sélectif : le porte à porte en bac individuel, les bacs de regroupement (parfois couplé au porte à porte) et les colonnes de points d'apport volontaire et points propres.

Le Syndicat du Bois de l'Aumône (SBA) s'occupe des neuf communes au centre du territoire. La collecte des ordures ménagères s'effectue une fois toutes les deux semaines. Pour ce qui est de la collecte du tri sélectif, celle-ci s'effectue de deux manières. Dans des bacs individuels en porte à porte toutes les deux semaines pour les emballages, cartons, journaux, canettes, bouteilles en plastique ... et dans les points d'apport collectifs. Le verre est récolté dans des points d'apport volontaires.

Le SICTOM des Couzes prend en charge les neuf communes de la moitié Ouest. La fréquence de collecte pour les ordures ménagères varie en fonction de la fréquentation touristique et de population. Les hameaux sont collectés toutes les deux semaines, les bourgs de 1 à 3 fois par semaine et les lieux touristiques de 1 à 3 fois par semaine et jusqu'à 6 fois en haute saison. Le tri sélectif est collecté dans des bacs en porte à porte sauf le verre en point d'apport volontaire. À noter également l'existence de points d'apport volontaire pour les hameaux qui ne sont pas desservis par la collecte en porte à porte. Sur le territoire de Mond'Arverne Communauté, le SICTOM des Couzes vise une mise en point d'apport volontaire et bacs de regroupement pour l'ensemble des communes adhérentes à horizon 2026.

Le SICTOM Issoire-Brioude collecte les neuf communes situées à l'Est. Les ordures ménagères sont collectées une fois par semaine dans les zones rurales et jusqu'à deux fois par semaine dans les secteurs urbains. La collecte sélective est assurée une fois tous les 15 jours dans les secteurs ruraux et jusqu'à une fois par semaine en ville. Sur le territoire du SICTOM Issoire-Brioude, la commune de Vic le Comte possède aujourd'hui un système de collecte en points d'apport volontaire, avec les centres de Vic et Longues équipés de colonnes d'apport avec un maillage de 200m et les hameaux avec un maillage de 500m.

Organismes gestionnaires de la collecte des déchets

Le Syndicat du Bois de l'Aumône (SBA)

Le Syndicat du Bois de l'Aumône (SBA) regroupe 121 communes dont 9 appartiennent à la Communauté de Commune Mond'Arverne Communauté.

Les quantités collectées en 2024 sont les suivantes :

	En tonnes	En kg/an/ha.
OMR	21 051	126
Déchets recyclables	8 343	50
Verre	6 049	36

Source : RPQS 2024

On observe une tendance à la baisse des Ordures ménagères depuis 2020 (environ -12% entre 2020 et 2024) tandis que les quantités de déchets recyclables sont en légère hausse sur cette période (+8%).

Le SICTOM des Couzes

Le SICTOM des Couzes (Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères) regroupe

47 communes dont 9 appartiennent à la Communauté de Commune Mond'Arverne Communauté.

Les quantités collectées en 2024 sont les suivantes :

	En tonnes	En kg/an/ha.
OMR	5 772	211
Déchets recyclables	1 864	68
Verre	1 307	48

Source : RPQS 2024

On observe une tendance à la baisse des Ordures ménagères depuis 2020 (environ -12% entre 2020 et 2024) tandis que les quantités de déchets recyclables sont en forte hausse sur cette période (+20%).

Le SICTOM Issoire-Brioude

Le SICTOM Issoire-Brioude (Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères) est composé de 159 communes dont 9 appartiennent à la Communauté de Commune Mond'Arverne Communauté.

Les quantités collectées en 2024 sont les suivantes :

	En tonnes	En kg/an/ha.
OMR	17 605	183,7
Déchets recyclables	5 626	58,7
Verre	3 457	36

Source : RPQS 2024

On observe une tendance à la baisse des Ordures ménagères depuis 2020 (environ -16% entre 2020 et 2024) tandis que les quantités de déchets recyclables sont en hausse sur cette période (+6%).

Les déchèteries

Les trois organismes gèrent 20 déchèteries dont 2 sur le territoire de Mond'Arverne Communauté : une à Veyre-Monton et une à Vic-le-Comte. À noter que des conventions ont été passées avec les communes éloignées afin qu'elles puissent aller sur des déchèteries hors du territoire de Mond'Arverne.

La déchèterie de Veyre-Monton

La déchèterie accepte les déchets suivants :

- Déchets ménagers
- Bois
- Cartons et papiers
- Déchets d'entreprises
- Gravats
- Déchets verts
- Déchets Amiantés
- Batteries usagées
- Piles usagées et accumulateurs
- Déchets électriques Hors d'usage
- Encombrants ménagers divers
- Pneumatiques usagés
- Textiles

La déchèterie (en 2024) est dotée d'horaires suivants : du lundi au samedi : 9h-12h30 13h45-18h et le samedi en continu : 8h-18h. Jour de fermeture : Fermé le dimanche.

La fréquentation de la déchèterie est en augmentation depuis 2020 (82 389 passages recensés en 2024).

À noter également qu'une étude de faisabilité pour la création d'une recyclerie sur le futur pôle de valorisation de Veyre Monton a été lancée fin 2023 et s'est achevée en mai 2024. Le projet va continuer de se construire en partenariat avec Mond'Arverne communauté et différents acteurs de l'économie sociale et solidaire afin d'être pleinement opérationnel en 2028 à l'ouverture du futur pôle de valorisation de Veyre-Monton.

La déchèterie de Vic-le-Comte

La déchèterie accepte les déchets suivants :

- Déchets ménagers
- Textiles
- Bois
- Cartons et papiers
- Déchets d'entreprises
- Gravats
- Déchets verts
- Piles usagées et accumulateurs
- Déchets électriques Hors d'usage
- Encombrants ménagers divers
- Déchets Diffus Spécifiques

La déchèterie (en 2024) est dotée d'horaires d'été et d'hiver afin de mieux répondre aux besoins des habitants : En hiver : du lundi au samedi : 8h-18h

En été : du lundi au samedi : 8h-19h Jour de fermeture : Fermé le dimanche

Un traitement centralisé et optimisé

Les déchets collectés sont traités par le Syndicat pour la valorisation et le traitement des déchets ménagers et assimilés VALTOM. Cet organisme traite tous les déchets du Puy-de-Dôme. Les ordures ménagères sont traitées au pôle de valorisation Vernéa de Clermont-Ferrand. Cette installation possède notamment une unité de valorisation biologique pour les déchets fermentescibles et les déchets verts, une unité de valorisation énergétique qui va créer de la chaleur par la combustion des déchets. Les déchets résiduels

et non valorisables sont enfouis dans trois Installations de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) situés hors du territoire sur les communes de Clermont-Ferrand, St-Sauves et Ambert.

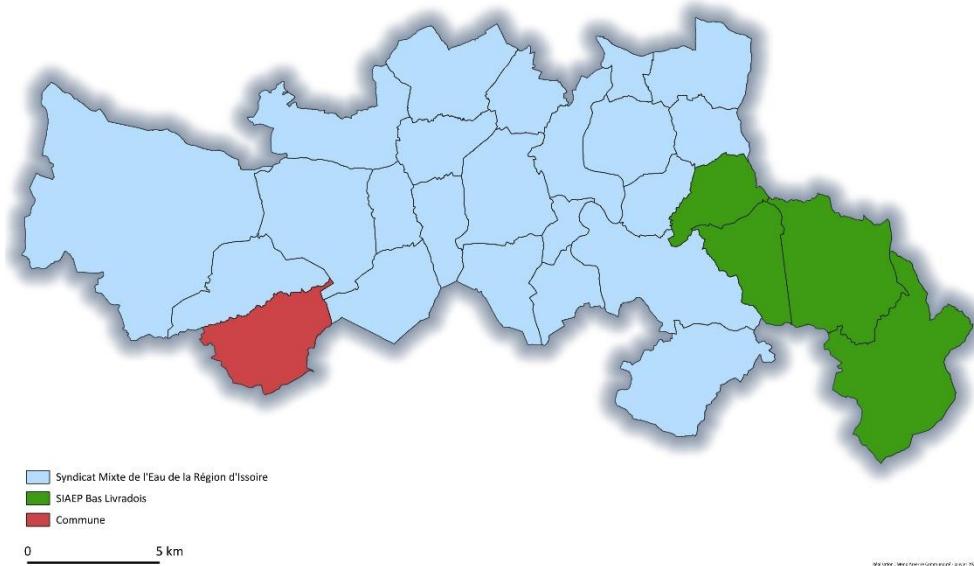
Le VALTOM met en œuvre un projet départemental de transport des déchets ménagers du territoire afin d'optimiser le transport des déchets pour le respect de l'environnement et la maîtrise des dépenses publiques.

Situation de l'approvisionnement en eau potable

La compétence en matière de gestion de l'eau potable a été transférée à Mond'Arverne Communauté depuis le 1er Janvier 2018. Néanmoins, elle est actuellement partagée entre trois gestionnaires :

- **Le Syndicat Mixte de l'Eau (SME) de la région d'Issoire** regroupe la majorité des communes du centre et de l'ouest du territoire.
- Les communes à l'est sont concernées par le **Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Portable du Bas Livradois**.
- Enfin, seule la **commune d'Olloix** reste en gestion communale.

Structures gestionnaires de l'eau potable



Le territoire de Mond'Arverne s'inscrit dans le périmètre du SDAGE Loire Bretagne et dans le SAGE Allier Aval.

Les Captages

La communauté de communes compte 16 captages actifs sur son territoire, dont aucun n'est classé prioritaire. Les ressources en eau présentes sur le territoire de Mond'Arverne sont les suivantes :

- Sur le périmètre du syndicat du Bas Livradois :
 - La majorité des ressources du syndicat sont situées sur le périmètre extérieur à Mond'Arverne Communauté et seule une ressource est présente sur la commune de Laps.
- Sur le périmètre du SME région d'Issoire :
 - trois ressources sur la commune d'Aydat comprenant les deux captages de Rouillas Bas ainsi que le forage de la Cheire d'Aydat ;
 - huit puits, constituant le captage du Cendre, implantés sur les communes de La Roche Noire et Les Martres de Veyre ;
 - trois ressources sur la commune de Saint Saturnin, à savoir la source Francon et les deux captages de Mege ;
 - le captage Bourbouloux situé sur la commune de Vic-le-Comte.

La quasi-totalité de ces ressources est destinée à l'alimentation en eau potable du réseau public. Toutefois, le captage situé dans la nappe alluviale de l'Allier est utilisé pour la production d'eau minérale gazeuse Sainte Marguerite située à Saint Maurice-ès-Allier.

Enfin, la commune d'Olloix est alimentée par les captages de la commune de Saint-Nectaire.

Concernant la protection des ressources :

- Sur le SME d'Issoire, l'indice global de protection de la ressource s'élève à 70% en 2024, ce qui signifie que sur la plupart des ressources disposent d'un arrêté préfectoral qui est en partie mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.).
- Sur le syndicat du Bas Livradois, l'indice global de protection de la ressource s'élève à 79,9% en 2024.

Particularités du territoire

Une production principalement externe au territoire

Sur le périmètre du SME de la Région d'Issoire, la majeure partie de l'eau produite provient de ressources souterraines appartenant au syndicat. Ces ressources sont principalement localisées en dehors du territoire de Mond'Arverne. Le syndicat s'appuie sur trois grandes lignes d'adduction, chacune disposant de ses propres ressources d'alimentation.

De manière similaire, l'eau distribuée par le syndicat du Bas Livradois est majoritairement issue de ressources présentes sur le territoire du syndicat, également situées hors du périmètre de Mond'Arverne Communauté.

La commune d'Olloix ne dispose pas de ressources propres et a recours à un approvisionnement extérieur, en achetant l'eau distribuée à une commune située en dehors de Mond'Arverne Communauté.

Sur l'ensemble du territoire, l'eau distribuée est exclusivement d'origine souterraine, à l'exception de la ressource de secours mobilisable sur le périmètre du SME de la région d'Issoire, constituée par le lac de Montcineyre.

Enfin, il convient de souligner que la majorité des réseaux d'eau potable bénéficie d'interconnexions de secours, permettant de sécuriser l'alimentation en eau en cas d'incident, à l'exception toutefois des communes les plus rurales, pour lesquelles ces dispositifs demeurent plus limités.

Utilisation de la ressource

L'analyse entre les ressources disponibles et les besoins a mis en évidence une situation globalement excédentaire sur les syndicats d'eau potable présents sur le territoire de Mond'Arverne. En 2024 les volumes d'eau produits s'élèvent à 9 439 606 m³ pour une consommation estimée à 6 240 634 m³ (sources : RPQS 2024).

Par ailleurs, une tendance générale à la baisse de la consommation d'eau par abonné est observée par les gestionnaires :

- Sur le périmètre du SIAEP du Bas Livradois la consommation moyenne atteint 79,3 m³ /an/abonné en 2024, soit une diminution de 12% par rapport à 2020 où la consommation moyenne s'élevait à 90,6 m³ /an/abonné ;
- Sur le périmètre du SME de la Région d'Issoire la consommation moyenne est de 98,9 m³ /an/abonné en 2024, correspondant à une baisse de 5% par rapport à 2020 où la consommation moyenne s'élevait à 104,1 m³ /an/abonné.

Le suivi des consommations étant réalisé à l'échelle des syndicats, il ne permet pas de conclure précisément sur les consommations à l'échelle de la Communauté de Communes Mond'Arverne. Néanmoins, les infrastructures existantes de production et de distribution d'eau potable apparaissent, dans l'ensemble, dimensionnées de manière suffisante pour accompagner une augmentation du nombre d'abonnés, notamment avec la tendance à la baisse des consommations observée depuis les dernières années (sobriété de la consommation en eau, restriction des consommations d'eau en période estivale, etc.).

Sur le périmètre du SME de la région d'Issoire, des situations ponctuelles de niveaux bas ont toutefois été constatées ces dernières années sur certaines ressources, un phénomène accentué lors des périodes de sécheresse. La présence d'interconnexions entre les réseaux a néanmoins permis de limiter les impacts des prélèvements sur les niveaux des nappes.

Les informations transmises par les deux syndicats d'eau potable ne permettent pas, à ce stade, d'établir un diagnostic suffisamment précis du bilan besoins/ressources à l'horizon des prochaines années.

En effet :

- les volumes produits sont présentés à l'échelle des syndicats, un niveau de connaissance qui ne permet pas de mener une analyse spécifique au périmètre de la Communauté de Communes Mond'Arverne :

- seul le syndicat SME région d'Issoire a indiqué qu'un diagnostic de schéma directeur est en cours d'élaboration sur son territoire. Cette étude permettra, à terme, d'actualiser le diagnostic de l'utilisation de la ressource et d'affiner le bilan besoins/ressources, en intégrant les évolutions à venir (consommation, changement climatique, etc.) ainsi que les éventuelles problématiques liées aux réseaux d'eau potable (secteurs fuyards, ouvrages sensibles, enjeux de quantité et de qualité de l'eau, etc.).

Néanmoins, il convient de souligner que sur la période 2020-2024, les données disponibles mettent en évidence une tendance à la baisse des consommations par abonné ainsi que des volumes prélevés sur les deux syndicats, alors même que le nombre d'abonnés progresse sur la même période : hausse d'environ +1 % par an à l'échelle des syndicats, soit une augmentation de près de 300 abonnés sur le territoire de la CCMA chaque année. Ces éléments tendent à indiquer que les syndicats devraient disposer de ressources et infrastructures avec des capacités suffisantes pour répondre à l'augmentation prévisionnelle du nombre d'abonnés liée au développement de l'habitat inscrit dans le PLUi.

Des réseaux en amélioration

Le linéaire de réseau pour la totalité des gestionnaires avoisine les 2 612 kilomètres. Le rendement moyen des réseaux en 2024 s'élève à :

- 75,3% sur le périmètre du SME d'Issoire
- 81,2% sur le Syndicat du Bas Livradois
- 92,3% sur la commune d'Olloix

Les performances sont relativement constantes par rapport aux années précédentes et sont supérieures au rendement minimal Grenelle. Néanmoins, une légère dégradation du rendement est observée sur les réseaux du SME depuis plusieurs années en raison de fuites importantes sur les réseaux.

Une qualité de l'eau conforme

Les syndicats présents sur le périmètre de Mond'Arverne Communauté réalisent un traitement et un suivi de la qualité de la ressource adaptés aux caractéristiques des ressources exploitées. De manière générale, l'eau distribuée fait l'objet d'une désinfection au chlore gazeux afin d'éliminer les germes éventuels présents au niveau des captages. Ce procédé présente par ailleurs un effet rémanent, garantissant le maintien d'une action désinfectante tout au long du réseau de distribution.

Sur le territoire du SIAEP du Bas Livradois, selon la ressource, l'eau produite est traitée par une désinfection au chlore gazeux, une reminéralisation par la neutralité et sur certaines une filtration sur GEH pour le traitement de l'Arsenic. En 2024, les taux de conformité définis par l'Agence Régionale de la Santé (ARS) s'établissent comme suit :

- Le taux de conformité sur les paramètres microbiologiques s'élève à 96,1%
- Le taux de conformité sur les paramètres physico-chimiques s'élève à 99,3%

L'eau distribuée sur le périmètre du syndicat peut ainsi être considérée comme globalement conforme. Les non-conformités ponctuelles observées ne sont toutefois pas détaillées dans le rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS).

Sur le périmètre du SME de la Région d'Issoire les filières de traitement mises en œuvre varient selon les ressources exploitées. Elles comprennent notamment la désinfection au chlore gazeux ou à l'eau de Javel, la reminéralisation sur filtres à neutralité, ainsi que la stérilisation par ultraviolets (UV). En 2024, les taux de conformité définis par l'ARS sont les suivants :

- Le taux de conformité sur les paramètres microbiologiques s'élève à 99,1%
- Le taux de conformité sur les paramètres physico-chimiques s'élève à 100%

L'eau distribuée par le SME de la région d'Issoire présente ainsi un niveau de conformité globalement satisfaisant. Les non-conformités microbiologiques relevées en 2024 sont liées à des dépassements ponctuels des paramètres Entérocoques et Escherichia Coli, principalement observés lors d'épisodes d'intempéries.

Il est toutefois souligné une sensibilité croissante des ressources aux réchauffements des températures, se traduisant notamment par une augmentation des concentrations en cyanobactéries durant la période estivale.

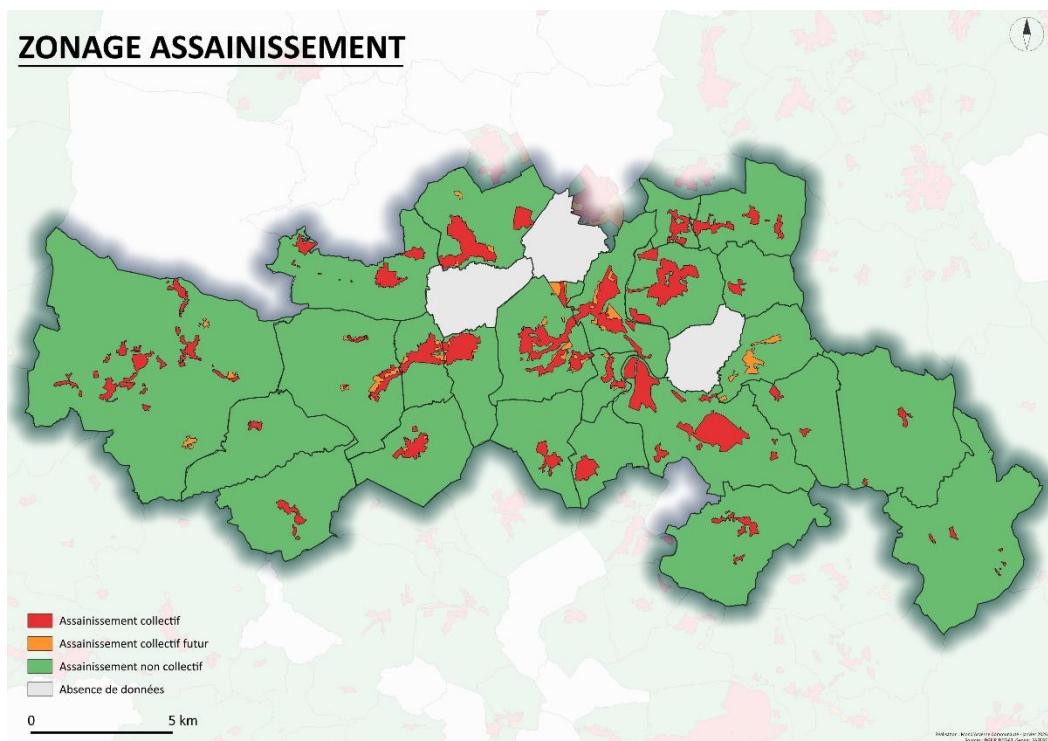
La collecte et le traitement des eaux usées sur le territoire

La compétence en matière d'assainissement collectif est répartie entre 20 maitres d'ouvrage distincts : 4 syndicats et 17 communes :

- La plupart des communes du territoire sont gérées par le **Syndicat Mixte des Vallées de la Veyre et de l'Auzon (SMVVA)** pour les compétences collecte, transport et traitement.
- Le **Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée de l'Auzon (SIAVA)** et le **SIVOM de l'Albaret** gèrent la compétence transport et traitement des communes du nord du territoire tandis que le **SIVOM du Charlet** est compétent pour 2 communes au sud.
- Les autres communes sont en gestion communale.

À noter également qu'une réflexion est en cours par la Communauté de Communes pour un transfert de la compétence assainissement à Mond'Arverne Communauté.

En raison du caractère rural du territoire, une grande partie des communes composant Mond'Arverne sont concernées par de l'assainissement non collectif. Le raccordement au réseau d'assainissement est le suivant sur le territoire :



En 2024, environ 18 600 abonnés sont raccordés aux réseaux d'eaux usées et on observe depuis 2022 une hausse du nombre d'abonnés de 1%/an en moyenne.

Assainissement collectif

Le territoire dispose de 18 Stations d'Épuration des Eaux Usées (STEP). La moitié nord est desservie par trois STEP situées sur les communes de la Roche Blanche, de Saint Georges sur Allier et des Martres de Veyre. Par ailleurs, les communes adhérentes au SIAVA déversent également leurs eaux usées dans la STEP de Cournon-d'Auvergne (implantée en dehors du périmètre de Mond'Arverne Communauté). La STEP des Martres de Veyre constitue l'ouvrage de traitement le plus important du territoire. Exploitée par Suez pour le Syndicat Mixte des Vallées de la Veyre et de l'Auzon, elle sera prochainement remplacée.

La moitié sud se caractérise quant à elle par de nombreuses stations de petite capacité : STEP d'Aydat, STEP de Cournols, STEP de la Sauvetat, STEP de Manglieu, trois STEP à Olloix, deux STEP à Pignols,

STEP de Saint-Sandoux, STEP de Sallèdes, STEP de Vic-le-Comte et trois STEP situées à Yronde et Buron.

Parmi les 18 STEP recensées sur le territoire, seules celles de Sallèdes et de Saint Georges sur Allier présentent des non-conformités liées à leurs performances ou à leurs équipements en 2023 (*source portail assainissement 2023*). Les effluents traités sont rejetés dans des affluents de la Loire Amont, identifiée comme un milieu récepteur sensible vis-à-vis des paramètres azote et phosphore.

Les filières de traitement utilisées sur le périmètre sont variées, avec une prédominance des filières par lit bactérien et filtres plantés de roseaux, particulièrement adaptés aux milieux ruraux. La majorité des STEP ne disposent pas d'équipement de télésurveillance et les indicateurs de performance réglementaires sont très peu suivis par les services. Certaines STEP présentent des problèmes de fonctionnement soit du fait de leur ancienneté, soit du fait d'un dysfonctionnement sur le process.

Enfin, plusieurs points particuliers sont à noter :

- la station d'épuration des Martres de Veyre sera prochainement remplacée avec un renforcement de sa capacité nominale. Bien que conforme en performances, son génie civil présente des signes de dégradation. Un projet de construction d'une nouvelle STEP de 35 000 EH et répondant aux nouvelles exigences réglementaires, est en cours par le SMVVA ;
- la STEP de la Roche Blanche, en mauvais état, devra être abandonnée ou faire l'objet de travaux à l'issue de l'étude de schéma directeur en cours ;
- la STEP de Olloix – lotissement Le Loup est situation de surcharge hydraulique, rendant nécessaire la réalisation d'une étude visant à évaluer une augmentation de sa capacité ;
- la STEP de Manglieu rencontre des dysfonctionnements. Un contentieux est actuellement engagé avec le constructeur afin d'y remédier.

Il convient toutefois de souligner que, pour les stations d'épuration réalisant un suivi annuel des capacités entrantes, les taux de charge hydraulique demeurent relativement faibles, inférieurs à 50% de leur capacité nominale. Les STEP existantes disposent donc de marges suffisantes pour absorber une augmentation des volumes d'eaux usées, notamment dans le cadre du développement de nouveaux logements prévu par le PLUi.

Le tableau ci-dessous recense les STEP du territoire, leurs capacités nominales et leurs charges entrantes en 2023 :

Localisation de la STEP	Année de création	Somme des capacités nominales (EH)	Charge d'entrée maximale (EH)
Aydat	2020	250	114
Cournols	2009	200	NA
La Roche-Blanche	1990	300	NA
La Sauvetat	2016	4 000	2 248
Les-Martres-de-Veyre	1980	32 600	19 884
Manglieu	2014	200	NA
Olloix	1999 (réhabilitation en 2018)	530	109
Olloix - lotissement Loup	1999 (réhabilitation en 2020)	50	NA
Olloix - Grand champ	1999	50	NA
Pignols - Pardine	2020	230	NA
Pignols	2008	150	NA
Saint-Georges-sur-Allier	2016	900	621
Saint-Sandoux	2012	1 733	402
Sallèdes	2017	290	NA
Vic-le-Comte	1981	250	143

Yronde-et-Buron	2000	600	130
Yronde-et-Buron - Fontcrépon 2	2023	20	NA
Yronde-et-Buron - Fontcrépon	1998	60	NA

Source : Portail de l'assainissement et RPQS(s) – NC : Non connu

S'agissant des réseaux d'assainissement, le périmètre du SMVVA couvre une part significative du territoire, avec un linéaire estimé à environ 258 kilomètres. Le système s'articule autour d'un collecteur principal, qui débute sur la commune d'Aydat et s'achève en bordure de l'Allier, sur la commune des Martres-de-Veyre, où est implantée la station de traitement des eaux usées exploitée par le SMVVA. Ce collecteur principal a vocation à recueillir les eaux usées de sept communes : Aydat, Saint-Saturnin, Saint-Amant-Tallende, Tallende, la partie ouest du Crest, Veyre-Monton et Les Martres-de-Veyre.

Des réseaux secondaires complètent ce dispositif pour assurer la desserte de 5 communes : Corent, Vic-le-Comte, Saint-Maurice sur Allier, Mirefleurs et Laps. Les effluents du réseau intercommunal sont principalement acheminés vers la station par gravité, toutefois 36 postes de relevage sont recensés sur le territoire du SMVVA afin de garantir le transfert des eaux usées.

Par ailleurs, les communes de Chanonat, du Crest (secteur est), de La Roche-Blanche (en partie), d'Orivet, de La Roche-Noire ainsi qu'une partie de Saint-Georges-sur-Allier sont raccordées à la station d'épuration de Cournon-d'Auvergne, exploitée par le SIAVA. Le transfert des effluents s'effectue via une conduite de transport d'environ 30 kilomètres, également gérée par le SIAVA, et comportant un poste de relevage.

Les communes de La Sauvetat et d'Authezat sont, quant à elles, raccordées à la station d'épuration de La Sauvetat, exploitée par le SIVOM du Charlet. Le raccordement est assuré par une conduite de transfert d'environ 3 kilomètres.

De la même manière, le SIVOM de l'Albaret assure l'exploitation de la station d'épuration de Saint-Georges-sur-Allier, à laquelle sont raccordées les communes de Busséol et de Saint-Georges-sur-Allier (secteurs de Lignat et de Ceyssat). Ce syndicat gère également la conduite de transfert permettant l'acheminement des effluents des communes de La Roche-Noire, de Saint-Georges-sur-Allier (secteur Bourg) ainsi que d'une commune extérieure au périmètre de Mond'Arverne Communauté vers la station d'épuration de Cournon-d'Auvergne, exploitée par le SIAVA.

Pour les systèmes d'assainissement relevant d'une gestion communale, les réseaux de collecte des eaux usées sont directement raccordés aux stations d'épuration communales listées dans le tableau précédent. Certains réseaux communaux sont également dotés de postes de relevage et de déversoirs d'orage.

Les principales problématiques des services d'assainissement collectif sont les suivants :

- la présence d'eaux claires parasites, principalement liée à l'existence de réseaux unitaires (absence de séparation entre les eaux usées et eaux pluviales) ainsi qu'à des défauts de raccordement de certains branchements. Ces apports peuvent constituer un enjeu majeur pour les capacités hydrauliques des stations d'épuration et nécessitent, le cas échéant, la réalisation de travaux de mise en séparatif des réseaux ;
- un niveau de connaissance et de suivi encore insuffisant, notamment pour les services gérés à l'échelle communale.

Assainissement non collectif

Compte tenu du caractère rural du territoire, une part significative des communes de Mond'Arverne Communauté est concernée par de l'assainissement non collectif. Les habitations non raccordées à un réseau d'assainissement collectif sont ainsi équipées de dispositifs d'assainissement autonome.

La compétence en matière d'assainissement non collectif est répartie principalement entre les acteurs suivants :

- le SME de la région d'Issoire, composé de 93 communes dont 17 communes de Mond'Arverne Communauté,
- le SIVOM de l'Albaret qui gère les installations d'assainissement non collectif de 5 communes de Mond'Arverne Communauté,
- le SEMERAP compétent pour une commune de Mond'Arverne Communauté,
- quatre communes assurant directement la gestion de cette compétence à l'échelle communale.

A l'instar de l'assainissement collectif, une réflexion est actuellement engagée par la Communauté de Communes en vue d'un éventuel transfert de la compétence assainissement non collectif à Mond'Arverne Communauté.

La connaissance de l'état des dispositifs ANC demeure insuffisante, car difficile à acquérir. Les données disponibles à l'échelle du territoire concernent principalement le SME de la région d'Issoire et les services communaux gérés en régie avec un marché de prestation de service.

Les résultats des contrôles réalisés par le SME de la région d'Issoire mettent en évidence un taux de non-conformité élevé en 2024, avec près de 37,5 % des installations contrôlées jugées non conformes. Des constats similaires sont observés au sein des services communaux assurant des contrôles de conformité, pour lesquels environ la moitié des contrôles révèle une non-conformité.

Les dispositifs ANC non conformes sont susceptibles de générer des impacts environnementaux significatifs, notamment en termes de pollution des masses d'eau. Ces dysfonctionnements peuvent engendrer des risques pour la qualité de l'eau potable ainsi qu'une dégradation des milieux aquatiques, en particulier par des phénomènes d'eutrophisation.

Eaux pluviales

Le territoire est encore concerné par des réseaux unitaires (environ 35% des réseaux de collecte des eaux usées) c'est-à-dire que les eaux pluviales sont injectées dans le réseau des eaux usées domestiques. Par temps de pluie les stations d'épuration peuvent être surchargées et donc relâcher des polluants dans l'environnement. Ce type de réseau ancien, s'oppose au réseau séparatif qui distingue un réseau pour les eaux usées et un réseau pour les eaux pluviales.

La politique menée par les différents gestionnaires des eaux usées est de réaliser des mise en séparatif, favoriser l'infiltration des eaux pluviales à la parcelle ou le cas échéant la réalisation d'ouvrage de rétention en l'absence de réseau séparatif.

L'objectif affiché est de limiter la charge entrante dans les stations d'épuration.

